

LAMARTINE HISTORIEN

Son point de vue sur la période napoléonienne

à partir de son « *examen critique* »

de « *L'histoire du Consulat et de l'Empire, par Adolphe Thiers* »

par Guy Fossat

Présentation générale de cet article

Dans ses travaux d'histoire, Lamartine a analysé une partie de la période 1789-1848 (jalonnée par deux révolutions marquantes), sous la forme de plusieurs ouvrages volumineux et fouillés : *1789, les Constituants* (deux tomes, total 779 pages, publiés en 1854) ; *Histoire des Girondins* (publié en 1847) ; *Histoire de la Restauration* (publié en 1851-1852) ; *Histoire de la révolution de 1848* (publié en 1852) ; puis, *Critique des Girondins par l'auteur des Girondins lui-même* (466 p ; t 15 des Œuvres complètes, 1861)

Dans cette histoire de France de la première moitié du 19^e siècle, vue par Lamartine, deux périodes restent plus ou moins absentes : la Monarchie de Juillet (1830-1848) et la période napoléonienne, allant du Consulat(1799) jusqu'à la chute définitive de Napoléon et le rétablissement des Bourbons (1815) : elle ne fait pas, non plus, l'objet d'un ouvrage prenant place dans la chronologie précédente.

La présente communication se propose de montrer que Lamartine s'est, cependant, intéressé à cette période. Mais, avec deux différences par rapport à sa pratique habituelle : il ne l'a pas fait sous la forme d'un ouvrage, mais il a parlé de Napoléon dans son *Cours Familier de Littérature (CFL)*, un périodique mensuel qu'il rédigea et publia, avec l'aide de son épouse, dans les années 1850-1860 ; seconde différence, il aborde la période napoléonienne de manière indirecte. Comment ?

Sa contribution figure dans trois *Entretiens* du CFL, publiés en 1859 et totalisant 353 pages. *Entretiens* : 44 (p. 82 à 176), 45 (p. 178 à 248) et 46 (p. 249 à 336).

En quoi est-elle indirecte ? Pour aborder cette période et le rôle central qu'y tient Napoléon, Lamartine développe, selon sa propre expression, son « *Examen critique* » de *l'Histoire de l'Empire, par M. Thiers*.

Il choisit donc de présenter *l'Histoire du Consulat et de l'Empire, par Adolphe Thiers* (dont la publication avait commencé en 1845 pour s'achever en 1862), dans son CFL et non pas dans un volume particulier.

On peut constater que cette *approche indirecte* lui donne une grande liberté d'expression et de jugement, car elle l'exonère de narrations ou d'analyses historiques « classiques », tout en lui permettant, en revanche, de livrer à ses lecteurs des thématiques dont il est profondément pénétré.

Nous retrouverons, ci-après, trois de ces thématiques, souvent imbriquées les unes aux autres, mais étayées par des citations de Lamartine :

-sa propre *conception de l'Histoire* ;

-son propre *regard sur Napoléon*, son époque et son action, à partir de quelques exemples qu'il extrait des travaux de Thiers ;

-et, enfin -comme résultante des deux axes précédents- *son avis sur le travail même de Thiers*.

Plan :

Après une **Présentation générale** qui rappelle la place des travaux historiques de Lamartine, pour la période allant de la Révolution française à celle de 1848, viennent deux grandes parties ;

PREMIERE PARTIE : Lamartine, Thiers, l'histoire

1 - Lamartine et Thiers, hommes politiques et historiens

2 - Rôle de l'histoire et de l'historien selon Lamartine

3 - Le « Cours Familier de Littérature » (CFL). Outil d'éducation rédigé par Lamartine

DEUXIEME PARTIE : extraits de « l'examen critique » de Lamartine sur Napoléon, précédés par des éléments de contexte

I- Préambule*.Contextes et enjeux des luttes, en France et en Europe, à l'époque de Napoléon. Chroniques de l'Empire. Quelques faits et dates

II- Choix d'extraits de Lamartine sur Napoléon, vu par Thiers

III- Pour aller plus loin. Quelques questions sur l'histoire, les historiens et Napoléon, induites par les propos de Lamartine

*Nous faisons précéder les extraits/exemples donnés par Lamartine par un *Préambule* destiné à aider le lecteur à les situer dans leur contexte historique et dans une chronologie.

PREMIERE PARTIE

Lamartine, Thiers, l'histoire

1 - Lamartine et Thiers, hommes politiques et historiens, protagonistes des trois *Entretiens* du *Cours Familier de Littérature* (CFL)

S'il existe quelques similitudes dans le parcours de Lamartine et de Thiers, ce sont surtout les dissemblances qui l'emportent, en raison de leurs opinions.

Ils sont tous deux des hommes politiques connus et expérimentés au moment où Lamartine rédige son « examen critique » des seize volumes alors parus de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* d'Adolphe Thiers. Lamartine ne rend donc pas compte, dans ses trois *Entretiens* du CFL, de la totalité des ouvrages composant cette *Histoire du Consulat et de l'Empire*. »*(cf. Note, fin de texte)

Les deux hommes sont à peu près du même âge, de la même génération. Lamartine est né en 1790, Thiers en 1797 ; le premier est mort en 1869, le second en 1877. Tous deux ont beaucoup écrit, dans la presse et chez des éditeurs, beaucoup prononcé de discours de députés, appartenu à la même Assemblée constituante élue au suffrage universel en avril 1848, après la proclamation de la république par Lamartine, deux mois auparavant, etc.

Ils avaient été reçus à l'Académie française.

Ils ont occupé des fonctions ministérielles : Thiers plusieurs fois sous la Monarchie de Juillet, dont il a facilité l'organisation comme monarchie parlementaire ; Lamartine intervint, à cette même époque, à la Chambre sur de multiples sujets ; échoua de peu à la présidence de cette assemblée. Il exerça des fonctions d'Etat, dans les circonstances exceptionnelles de l'instauration de la Deuxième république en 1848, comme leader du Gouvernement provisoire et comme ministre des Affaires étrangères.

Guerre ou paix en Orient ?

En 1840, Lamartine étant député et Thiers ministre des Affaires étrangères, les deux hommes s'étaient affrontés à propos de l'attitude à adopter par la France à l'égard de l'Angleterre au sujet d'une rivalité dans l'empire ottoman ; Thiers démissionna et Guizot, plus modéré, lui succéda : Lamartine avait plaidé avec succès pour la résolution négociée de ce conflit.

Quant à leur accès à la fonction présidentielle, Lamartine a connu un échec cuisant en décembre 1849 devant Louis-Napoléon Bonaparte, alors que Thiers a été élu premier président de la IIIe république en 1871. Lamartine était alors décédé depuis deux ans seulement, et n'a donc pas connu les bouleversements provoqués en France par la guerre franco-prussienne, la chute de Napoléon III et de son régime, et l'écrasement de la Commune de Paris par ce même Thiers ; puis le début de la IIIe République, dont Thiers deviendra Président en août 1871.

Ils avaient en commun une hostilité à l'égard de Napoléon III ; mais en ce qui concerne le retour à la monarchie, qu'elle fût incarnée par les Bourbons ou par les Orléans, Lamartine y était fermement hostile ; on vient de voir que Thiers s'accommodait, en revanche, fort bien de la monarchie de Louis-Philippe ; et qu'il s'accommoda plus tard, du retour à la République, en 1871.

Quelle République ?

Tous deux se retrouvaient pour affirmer leur engagement à l'égard de la République. Mais s'agissait-il de la même ?

Pour en venir, maintenant, à Napoléon Bonaparte et à l'analyse que Lamartine fait du travail de Thiers, soulignons l'ancienne et constante hostilité de Lamartine à l'égard de Napoléon et du régime impérial : Napoléon est l'Usurpateur, aussi bien de la monarchie abolie que de la Première République. Pour lui, un tel personnage, et un tel système sont sources de tyrannie, de guerre, de privation de libertés.

Thiers louvoie entre éloges et réserves sur la vie et les actes de Napoléon Bonaparte.

Thiers et Lamartine sont donc, en 1859, quand Lamartine écrit et publie son *Examen critique de l'Histoire de l'Empire, par M. Thiers*, de « vieilles connaissances », capables de s'adresser, aussi bien des compliments que de vives critiques. Dans le cas présent, c'est Lamartine seul qui prend la parole, Thiers n'étant pas en position de répondre.

On va en trouver, ci-après, de multiples exemples de la main de Lamartine, illustrant son point de vue sur la période napoléonienne. Notons bien que Lamartine, parle de lui à la première personne du pluriel : « Nous... ».

NB : dans la suite de ce texte : « Les citations de Lamartine sont en italique et entre guillemets. »

Voici ce qu'il dit des relations entre Thiers et lui : [Lui et moi] « avons été séparés, pendant toute notre vie politique, par des dissentiments profonds d'opinion ou par des dissensions de situation politique plus irréconciliables encore ; mais deux choses ont toujours dominé en nous ces antipathies fugitives d'opinion ou de parti ; ces deux choses sont l'attrait pour la justice et la passion pour le talent. Or, cette justesse d'esprit et ce talent dans la parole et dans l'action, nous les avons toujours reconnus et aimés, même chez nos adversaires. Personne, selon nous, ne les possède de notre temps à un plus haut degré que M. Thiers. (p. 91). Lamartine ajoute deux qualités à Thiers : sa « merveilleuse activité d'un esprit dispos, sans lassitude comme sans effort » et sa « cordialité, c'est-à-dire cette ouverture de cœur qui ne sait pas contenir la haine et qui laisse évaporer la colère après le combat. » (p. 92)

« Ah ! combien n'ai-je pas regretté souvent, en l'écoutant ou en le lisant, que les convenances mutuelles et que le respect extérieur pour nos opinions m'empêchassent d'admirer de plus près une si belle Intelligence, et qu'un tel homme vécût à quatre pas de moi sans que je jouisse à satiété de son entretien ! Nous nous croyons donc dans d'excellentes conditions d'impartialité pour étudier avec vous ce livre. » (p.93)

2 - Rôle de l'histoire et de l'historien selon Lamartine

« - Qu'est-ce donc que l'histoire ? »

« - C'est la mémoire du genre humain. »

« Qu'est-ce donc que l'histoire ? C'est la mémoire du genre humain. C'est aussi la perpétuité de l'individualité du genre humain ; car c'est le fil continu qui relie entre eux le passé, le présent et l'avenir de l'homme, considéré comme unité collective. Tant que l'histoire n'est pas inventée, il y a des hommes, il n'y a pas d'humanité (...) C'est aussi l'expérience de la race humaine, et par là même, c'est une part immense dans la sagesse des nations. Effacez l'histoire, toutes les théories de l'humanité seront neuves ; aucune n'aura été éprouvée par l'épreuve du feu, qui en est l'application ; il faudra recommencer à chaque génération ce travail immense et long de l'expérience des siècles qui nous a dotés de tout ce que nous savons sur nous-mêmes. C'est aussi toute la politique, car la politique n'est que le résumé expérimental de l'histoire.

C'est enfin toute la moralité de l'espèce humaine ; car nulle part les vertus et les crimes, vertus et crimes à longue échéance en politique, ne reçoivent une plus lente, mais une plus infaillible rétribution que dans l'histoire. (...) On voit quel respect, et nous disons même quel fanatisme nous professons pour l'histoire, et par conséquent quelle haute idée nous nous faisons d'un historien. » (p. 84-85)

Il trace ensuite une liste de « qualités » qu'il attribue à tout « bon » historien : « Ces qualités sont immenses, diverses, rares à rencontrer dans un même homme. C'est sans doute pourquoi il y a tant de poètes, d'orateurs et d'écrivains, et si peu d'historiens transcendants dans les bibliothèques de tous les siècles. »

Puis, il cite ces qualités. Il faut donc, pour être un bon historien : « Etre écrivain, suffisant pour que votre pensée se transmette, sinon avec relief, couleur de vie, dans la pensée de vos lecteurs, du moins avec cette clarté, cette netteté, ce bon ordre de composition et de faits qui représentent sincèrement les hommes et les choses dont vous parlez à l'avenir. » ; « Il faut connaître à fond les hommes, afin de ne pas peindre des fantômes, mais des réalités » ; (...) « avoir été initié, soit par la pratique personnelle, soit par la fréquentation intime des hommes d'Etat, aux secrets de la politique » (p. 86) ; « Il faut avoir été mêlé aux assemblées populaires, avoir monté aux tribunes. » ; (...) « connaître par quels enthousiasmes, par quels intérêts se groupent et se dissolvent, dans une assemblée délibérante, les partis qui donnent ou retirent la majorité aux gouvernements. Il faut, si l'on écrit de la guerre, ou l'avoir fait soi-même, ou l'avoir étudiée jusque dans ses dernières minuties avec des hommes de métier. » (p. 87) « Il faut être philosophe, ou tout au moins honnête homme, car toute histoire digne de ce nom doit être un cours de morale en action. »

« Les faits ne sont que des faits, c'est-à-dire des brutalités de la fortune, de la force et du hasard. Le sens des faits est dans la moralité historique de l'écrivain. (...) Il faut enfin que l'historien soit homme d'Etat, diplomate rompu par la théorie, et s'il se peut par la pratique, à toutes les questions intérieures ou extérieures qui intéressent la dignité, la grandeur honnête et la sécurité de son pays. » (p 88).

Sans ces conditions, conclut Lamartine sur ce point : « Vous aurez un analyste [un auteur d'Annales], un compilateur d'événements et de dates, mais un historien, non. Son histoire ne sera qu'un registre. » (p 89)

Ces qualités de l'historien, lorsqu'on les relie au parcours de Lamartine, en tant qu'homme politique, diplomate, député, tracent assez précisément...son propre portrait : toutes ces qualités ce sont les siennes ! Une sorte d'autobiographie inavouée ?

Il poursuit tout de même ses réflexions sur l'histoire en analysant les « qualités » de Thiers, et plus globalement sa démarche. Ensuite, et dans la partie la plus longue des trois *Entretiens*, il examine un grand nombre d'exemples rapportés par Thiers et donne son avis.

Il s'agit de situations historiques marquantes dans la période napoléonienne telles que : le 18 Brumaire ; la signature du Concordat avec le Pape ; le retour des Emigrés ; la campagne d'Egypte ; les incessantes guerres et batailles, etc. Dans chaque cas, Lamartine donne son point de vue, s'appuie sur son expérience, adresse soit des félicitations, soit des reproches à Thiers.

Sa conception de l'histoire est fréquemment opposée à celle de son protagoniste. Ses jugements sur le travail de Thiers ne manquent pas de surprendre par leurs violents contrastes : ils peuvent aussi bien être très élogieux que très négatifs.

« Voici un grand livre ! »

« Voici un grand livre ! Le livre du siècle, peut-être le livre de la postérité sur notre époque ! Pourquoi ? C'est que ce livre est l'un des monuments écrits les plus vastes qui aient jamais été conçus et exécutés par une main d'homme (...) ; c'est qu'un tel livre n'est plus l'auteur, mais le monde, pendant une de ses périodes d'activité de vingt-cinq ans ; c'est que ce livre est le récit de la vie d'un de ces grands acteurs armés du drame des siècles, acteurs nécessaires selon les uns, funestes selon les autres (et je suis au nombre de ces derniers), mais l'un de ces acteurs, dans tous les cas, qui n'a de parallèle, dans l'univers, qu'avec Alexandre ou César (p.81) ; c'est que ce livre, enfin, est aussi remarquable par ce qu'il contient que par ce qui lui manque (...). En un mot, plus bref et plus résumé après réflexion, l'homme est dans cette histoire, Dieu n'y est pas. L'histoire de M. Thiers est un paysage sans ciel. » (CFL, *Entretien 44*, p.81- 82)

Lamartine, reconnaissant dans *Le Consulat et l'Empire*, certaines des qualités de l'historien définies plus haut, porte, en revanche, l'appréciation suivante sur *l'Histoire de la Révolution* (publiée en 1823-1827), du même Thiers : « Nous disons d'avance, avec la même franchise, que ces qualités n'existent pas pour nous dans son premier livre de l'Histoire de la Révolution, livre superficiel et jeune, où rien n'est pesé, où rien n'est senti, où rien n'est peint ; espèce d'estampe mal coloriée de l'esprit, des choses, des hommes de la Révolution française, semblable à ces portraits de fantaisie que l'on colporte à la foule sur nos places publiques et qu'on lui donne pour l'image de ses grands capitaines, de ses grands orateurs ou de ses grands événements. » (p. 90)

« Cela dit, voyons d'abord dans quel système historique M. Thiers a écrit son livre. Ce système, il l'expose tout entier dans un Avertissement de l'auteur qu'il a inséré dans son douzième volume. (...). Ce système que M. Thiers préconise comme exclusif est trop conforme à son individualité intellectuelle pour être en lui une théorie de circonstance.

Ce système qui rapporte tout à l'intelligence est l'homme même. Tel historien, telle histoire » (p.94)

« Histoire technique » et « grande histoire »

Lamartine reproduit intégralement cet **Avertissement de Thiers**, puis montre les limites, pour un historien, de faire « tellement prédominer ce culte de l'intelligence dans sa théorie, que cette qualité absorbe évidemment dans son intention toutes les autres. Raisonillons cependant. C'est là un système historique excellent pour l'histoire technique. L'histoire technique est incontestablement le penchant de M. Thiers ; nul ne l'écrivit jamais aussi lumineuse que lui. (p. 105) Ce genre d'histoire a son mérite quand il ne s'agit pour l'historien que de bien regarder et de bien faire voir les faits ; mais regarder ce n'est ni sentir, ni juger (...). L'intelligence, faculté pour ainsi dire neutre et indifférente, qui suffit à l'histoire technique, ne suffit donc nullement à la grande histoire. L'histoire technique montre seulement les objets ; la grande histoire les montre, les vivifie et les caractérise. Toutes les histoires techniques de l'univers ne donneront pas un atome de moralité à l'espèce humaine. (...) Avec l'intelligence seule vous avez le fait, que M. Thiers semble préférer à tout ; avec l'intelligence, l'émotion, la pensée, la conscience et le talent, de bien écrire, vous aurez la grande histoire. Polybe d'un côté ; Tacite de l'autre, choisissez ! Le monde a déjà choisi. » (p. 106-108)

Avant de commencer ses commentaires, Lamartine souligne une autre faiblesse chez Thiers : « son excès de nationalisme (...) une espèce de patriotisme littéraire qui compte la patrie pour tout et le monde pour peu ; c'est, en conséquence, un engouement irréfléchi de militarisme empanaché, qui, voyant toujours le droit où est la partie, et la patrie à travers la fumée de tous les champs de bataille, s'enivre non comme un historien, mais comme un combattant, de poudre et de gloire, ne voit plus dans la nation qu'une armée et dans le chef d'armée le maître du monde par droit de discipline et de victoire. » (p. 109)

« Ce n'est plus là l'histoire morale dont nous parlons tout à l'heure, c'est l'histoire populaire, c'est l'histoire soldatesque, c'est l'histoire écrite sur l'affût d'un canon, au point de vue de la vanité nationale et non au point de vue de la justice universelle ; c'est, selon nous, un point de vue très incomplet. Si, quand il s'agit de défendre ou d'honorer la patrie, on ne saurait être trop national, il n'en est pas de même, quand il s'agit de la juger. » (p. 110)

« Qu'il jouisse avec un légitime orgueil des exploits de ses compatriotes sur le champ de bataille, c'est bien ; mais si ces exploits lui éblouissent les yeux jusqu'à lui faire oublier le droit aussi sacré et la valeur souvent égale des autres peuples, ce n'est plus de l'histoire, c'est de l'injustice patriotique et de la jactance nationale. Cette faiblesse de M. Thiers pour tout ce qui porte le nom, le cœur, le drapeau français, contribuera sans doute à la vogue militaire de son livre dans son temps et dans son pays (...) Le patriotisme militaire du patriote fera qu'on se défiera de l'historien. L'univers n'est ni français, ni russe, ni anglais, ni espagnol, ni germanique ; il est l'univers. L'historien doit cesser d'être exclusivement français, il doit se faire universel comme son sujet. (p.111)

« Nous ne reprochons pas à M. Thiers d'aimer Napoléon, mais de l'aimer aux dépens de la vérité, de la moralité, de la liberté et de la justice. » (p.112)

Tout au long de son « examen critique » du travail de Thiers, Lamartine distille sa conception de l'histoire et du rôle de l'historien, à partir des situations traitées par Thiers.

Ce dernier, par exemple, admire-t-il les « hochets » - les distinctions créées par Bonaparte pour flatter et soumettre, la Légion d'honneur par exemple - voici la réplique de Lamartine :

« Ici la vérité ne manque pas au tableau, mais la réflexion manque à l'historien. L'œuvre du véritable homme d'Etat n'est pas de caresser les vanités de notre nature, mais de les transformer en vertu publique. Il ne faut pas donner aux vices de l'humanité leurs institutions, il faut corriger ces vices par des institutions supérieures. Les complaisances pour les puérilités de l'homme ne sont pas du génie, elles sont une corruption officielle et elles perpétuent son enfance. Le défaut de cette histoire est de prendre trop souvent l'expédient pour droit et l'habileté pour principe de gouvernement. » (p. 207)

3 - Le Cours Familier de Littérature, outil d'éducation créé par Lamartine

Notons enfin, le rappel par son auteur, du but même qu'il assigne à son *Cours familial de littérature* en mentionnant les travaux historiques de Thiers: « *Un tel livre est peut être ainsi, et par ce qu'il contient et par ce qui lui manque, le monument le plus propre à fournir à ce cours de littérature le texte, les développements, les discussions, les admirations, les critiques, les principes et les exemples de nature à vous initier à ce genre de suprême littérature qu'on appelle l'histoire.* » (p.83)

De nos jours, une telle démarche à l'égard des lecteurs ne relève-t-elle pas des « travaux pratiques » ou des « travaux dirigés » d'histoire ? Telle est bien pour Lamartine l'ambition éducative, critique, faite d'explicitations, d'arguments et de jugements, maintes fois réaffirmée dans ce Cours destiné au « grand public » des années 1850-1860.

DEUXIEME PARTIE

Extraits de « l'examen critique » de Lamartine sur Napoléon

Précédés par des éléments de contexte

I – Préambule : contextes et enjeux des luttes, en France et en Europe, à l'époque de Napoléon

Ce Préambule vise à faciliter le repérage contextuel et chronologique du lecteur dans le choix des **textes de Lamartine concernant Napoléon**, via les travaux de Thiers. Car, il ne peut s'agir que d'extraits, donc de bribes d'une histoire inévitablement compliquée, faite de multiples lieux, acteurs et enjeux, se déroulant pour l'essentiel en Europe, et sur un quart de siècle. (1789-1815) ; et avec des répercussions dans les colonies...

Ce sont bien les propos de Lamartine qui sont rapportés en priorité, bien que leur confrontation avec ceux de Thiers, puissent permettre l'ébauche d'une approche comparative de l'histoire. Mais tel n'est pas le but de ce texte.

Ci-dessous, **le fil conducteur est Napoléon Bonaparte** : militaire audacieux et politique ambitieux dont on tracera le parcours, non pas depuis sa prime jeunesse, mais depuis l'année 1793 qui le vit reconnu et encouragé par le Gouvernement de la Convention pour avoir battu la flotte anglaise à qui les royalistes avaient livré Toulon.

Le contexte français, antérieur à 1793, est celui des bouleversements accomplis en quelques années par les institutions nées de la Révolution française (Constituante, Législative et Convention), avec leurs atouts ou leurs fragilités. Bonaparte sait se rendre utile, voire indispensable auprès des gouvernants. Après s'être imposé en France, il tentera d'étendre son pouvoir à l'Europe au moyen d'incessantes guerres ou intimidations.

Rapide mention au contexte européen avec lequel interagit sans cesse le contexte français ;

1 - La dimension européenne des conflits et l'opposition constante de l'Angleterre.

La révolution française a dû affronter tout particulièrement les réactions *offensives* des deux royaumes d'Angleterre (Burke) et d'Autriche (François II) qui voulaient « liquider » la révolution française ; s'y ajoutaient, à

tel ou tel moment, la Prusse et la Russie ; mais aussi l'Espagne, le Portugal, les Pays-Bas, la Belgique, les principautés allemandes et italiennes.

Dans ces conflits, proches ou lointains, entre la France et ses voisins, qui se déroulent sur un quart de siècle, l'Angleterre soutient dans la durée, notamment:

- sept coalitions de ces pays contre la France ;
- les émigrés ayant fui la France révolutionnaire, nostalgiques d'une restauration des Bourbons ;
- les catholiques de Vendée, ainsi que divers groupes contre-révolutionnaires, capables de commettre des attentats contre Bonaparte.

Seule période sans guerre entre les deux pays, les années 1802-1803, avant la rupture de la paix d'Amiens.

A partir de 1806, Napoléon organise le « Blocus continental », interdiction faite aux navires anglais de commercer avec tous les ports situés de la Baltique à la Méditerranée. Ce dispositif, coûteux militairement pour la France, et pénalisant pour l'Angleterre ne la fit pas plier pour autant ; elle réorganisa son commerce, notamment vers l'Amérique du Sud. En 1810, par le décret de Fontainebleau, le blocus se renforce et organise une guerre commerciale totale. Le Blocus pénalisa aussi les ports français et ceux du Grand Empire de Napoléon.

2 - Grandes périodes de la Révolution française (1789-1795-1804) : inventer un nouveau régime sur les ruines de l'ancien. Multiples facettes de la République.

Bonaparte arrive de manière marquante, sur la scène politique au moment où les assemblées issues de la révolution commencée en 1789 ont déjà accompli un vaste travail de reconstruction : en quelques années, sur les pans effondrés de l'ancien régime féodal et monarchique, des structures nationales nouvelles, des groupes sociaux nouveaux, ont pris place sous l'action d'assemblées élues, et de gouvernements décidés, quoique souvent divisés ; et devant faire front, de surcroît, aussi bien sur les frontières qu'à l'intérieur, aux menaces de la contre-révolution : chouannerie, guerre de Vendée, royalistes ou autres doctrinaires, coalitions européennes formées contre la France révolutionnaire.

Successivement, trois Assemblées nationales ont procédé à des changements majeurs : la **Constituante** (1789-1791) ; la **Législative** (1791-1792) ; la **Convention** (1792-1795).

Celle-ci débute par l'instauration de la **Première République**, le 21 septembre 1792 ; elle se déroule en trois périodes bien différenciées par leurs orientations politiques : période girondine (modérée), jusqu'en 1793 ; période montagnarde (gauche) jusqu'au 10 thermidor (27 juillet 1794), exécution de Robespierre, accusé d'avoir instauré la Terreur, et poussé trop loin l'élimination des partisans d'un ligne politique plus modérée ; période thermidorienne contrecoup de la précédente, préparation de l'avènement d'une « autre République » fondée sur la constitution de l'An III. Elle visait à éviter le retour à une dictature révolutionnaire, d'où : séparation des pouvoirs ; rétablissement du suffrage censitaire ; pouvoir exécutif (« le Directoire ») exercé par cinq membres.

3 - Directoire et Consulat : la prise du pouvoir de Bonaparte au sommet de l'Etat, incarne une évolution autoritaire et conquérante.

Mais comment se situe Bonaparte ? La *principale continuité* dans laquelle s'inscrit Bonaparte, entre l'ancien régime effondré et le nouveau régime qu'il entend bâtir, consiste à ne pas remettre en cause le renversement du système féodal et la dynastie des Bourbons. Les royalistes et les Bourbons seront les épouvantails qu'il brandira en cas de menaces, imputables ou non, à eux. Un important transfert de richesses s'est opéré avec la vente des biens nationaux (surtout ceux du clergé) ; mais aussi avec la confiscation des biens des émigrés, utilisée comme

moyen de dissuasion à leur égard de toute tentative encourageant le retour de la monarchie. Les bénéficiaires de ce transfert - propriétaires ruraux ou urbains - se trouvent, eux, acquis à ce refus de la monarchie. Bonaparte s'appuie sur eux, mais craindra toujours les royalistes, d'une part ; et, d'autre part, les partisans de la République, quelle que soit sa nuance, incarnée selon le moment par des Jacobins, des Girondins ou des Montagnards.

Bonaparte tisse des relations, et fait son chemin dans l'appareil d'Etat comme militaire, relevant de l'autorité du gouvernement et ce, de manière décisive, à partir de la Convention.

Sous la Convention, après l'épisode de Toulon, il réprime, le 5 octobre 1795 (13 vendémiaire), à la demande de Barras, une insurrection royaliste à Paris. Il en sort promu, peu après, commandant en chef de l'armée de l'Intérieur. C'est le 26 octobre 1795, jour même de la dissolution de la Convention.

Sous le Directoire (1795-1799), il est promu général en chef des armées d'Italie en mars 1796 ; il conduit la campagne d'Italie de 1796-1797, signe la Paix de Campoformio avec l'Autriche. Puis, en mars 1798, il est nommé chef de l'expédition d'Egypte. Le 19 novembre 1799 (18 brumaire), un coup d'état, fomenté au sein même du Directoire, notamment par Sieyès, permet à Bonaparte d'occuper un poste clé dans une « commission consultative provisoire ». Le Directoire décide de préparer une nouvelle constitution, autant dire qu'il se saborde et qu'il prépare les pleins pouvoirs à Bonaparte.

Sous le Consulat (1799-1804), c'est chose faite, avec la constitution de l'An VIII. Elle institue le pouvoir de trois Consuls, dont seul, le Premier-Bonaparte-a droit de décisions, et les deux autres, droit de conseil.

Le 20 décembre 1799, il amnistie certains émigrés, dont, le 28, ceux de l'Ouest ; d'où, le 2 janvier 1800, fin de la révolte de Vendée. Le 14 mai 1800, nouvelle campagne d'Italie, dont occupation de Milan. Le 10 octobre suivant, Bonaparte échappe à la conspiration des Poignards (imputée aux Jacobins) ; puis, le 24 décembre à un dévastateur attentat, rue Saint-Nicaise imputé, de même par Bonaparte aux Jacobins. Or, il est prouvé que cet attentat a été organisé de bout en bout par des agents royalistes, et la police de Fouché en a profité pour liquider l'opposition jacobine, dont 130 députés ont été déportés.

- Année 1801 : 9 février, Paix de Lunéville avec l'Autriche .15 juillet, signature du concordat avec le Pape. Parmi ses prérogatives, Bonaparte nomme les évêques. 2 septembre, les restes de l'armée française évacuent l'Egypte ; 1^{er} octobre signature de la paix d'Amiens avec l'Angleterre.

- Année 1802 : 6 février, publication des travaux des savants de l'expédition d'Egypte ; 20 mars, paix d'Amiens avec l'Angleterre ; 2 aout, Bonaparte reçoit le consulat à vie, suite à un plébiscite, et le 4 aout, la constitution de l'An X, lui accorde le droit de choisir son successeur. 8 octobre, paix avec la Russie ; 6 décembre, début des travaux sur le Code civil.

- Année 1803 : 2 juillet reprise de la guerre avec l'Angleterre. 20 aout, échec du complot royaliste de Cadoudal qui prévoyait de remplacer Bonaparte par le Comte d'Artois, futur roi Charles X ; 24 septembre, première promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur.

- Entre 1801 et 1803 l'expédition française à St Domingue, destinée à rétablir l'autorité de la métropole connaît de sérieuses difficultés. Rôle de Toussaint-Louverture dans l'affirmation d'une conscience nationale insulaire. L'esclavage y avait été aboli en 1794 par la Convention ; son rétablissement, à la Guadeloupe, en 1802, relance la, révolte en Haïti, et se solde par l'emprisonnement de Toussaint-Louverture. Rappelons que Lamartine écrivit une pièce de théâtre portant le nom de ce personnage.

4 - La République se transforme mais ne dépérit pas

Sous le Directoire, la République n'est pas affaiblie ; elle reste même, à cette époque, la grande référence, y compris dans le domaine de l'organisation de la société. Par la suite, cette République « ordonnée », organisée, restera sera une source d'inspiration pour les régimes républicains du XIXe siècle, et non plus la République jacobine, beaucoup trop associée à la Terreur.

On peut citer quelques faits majeurs qui sont liés à l'idéal républicain, que le Directoire a conservés et renforcés : séparation de l'église et de l'état, exécutif collégial, maintien et consolidation de l'abolition de l'esclavage, affirmation d'une sphère publique indépendante de l'état (développement de la presse, existence de réunions politiques), élections annuelles et ouvertes à tous les niveaux pour les titulaires de charges publiques.

La conception de « la République » est néanmoins malmenée lors des conquêtes napoléoniennes : seront ainsi créées plusieurs « républiques sœurs », telles que : en 1795, la « république batave » (Pays-Bas) ; en 1797, la « ligurienne » (Gênes) ; en 1798, la « romaine » (Etats pontificaux) et l'« helvétique » (cantons helvétiques). En Europe, des suites très diverses seront données à ces « expériences républicaines » apportées avec l'occupation française. Le 25 janvier 1802, Bonaparte est élu... président de la République cisalpine, créée en juin 1797, dissoute en 1802.

Par la constitution de l'An VIII, le suffrage universel est rétabli en droit, mais pas appliqué dans les *élections* : les candidats sont choisis par les gouvernants et les « autorités » sur des listes de « notabilités » qui leur sont proposées par des citoyens. Il est pourtant bien appliqué lors des *plébiscites* (en 1799, 1802, 1804, 1815)

5- 1804-1814 : l'Empire de Napoléon Ier. Entre utilisation des signes de la République et résurgences monarchiques.

Nouvelles facettes de la République ? La Constitution de l'An X (1799), votée par le Sénat après le plébiscite de 1802, accroît les pouvoirs du Premier Consul Bonaparte, nommé à vie ; suppression du système représentatif fondé sur le suffrage universel ou tout au moins sur l'élection, et ce, au profit d'assemblées désignées par Bonaparte-Napoléon et ses proches ; limitation drastique du nombre de journaux et donc de la liberté de la presse ; rétablissement de l'esclavage ; instauration de la présidence à vie, préparant le sacre de l'empereur, allant de pair avec la transmission héréditaire du pouvoir, etc. La Constitution de l'An XII proclame Bonaparte empereur des français sous le nom de Napoléon Ier. Constitution et République divergent alors nettement. L'Empire est établi.

CHRONIQUES DE L'EMPIRE. QUELQUES FAITS ET DATES COMME REPERES

Batailles et territoires : les « gains » et les « pertes » pour la France

Gains de la France : **1805** : 20 octobre, bataille d'Ulm, gagnée sur les Autrichiens, suivie par l'occupation de Vienne ; 2 décembre, bataille d'Austerlitz, sur Russes et Autrichiens ; **1806** : 14 octobre, batailles de Iéna sur Russes et Prussiens, suivie par l'occupation de Berlin ; **1807** : 8 février, bataille d'Eylau, sur Russes et Prussiens ; 22 juillet, création du Grand-duché de Varsovie, influence politique et territoriale ; 30 novembre, prise de Lisbonne ; **1808** : 6 novembre, prise de Madrid ; **1813** : 27 août, bataille de Dresde, sur les Autrichiens.

Pertes de la France : **1805** : 21 octobre, bataille navale de Trafalgar contre les Anglais, leur assurant la maîtrise des mers ; **1808** : 22 juillet, plusieurs défaites en Espagne ; **1809** : 22 avril, bataille d'Eckmühl contre l'Autriche, suivie par la prise de Vienne ; 28 juillet, bataille de Talavera en Espagne, l'armée impériale est battue ; en décembre, les Anglais s'emparent des Antilles françaises ; **1812** : campagne de Russie, bataille de la Moskova en septembre : avantage de courte durée sur les Russes, conduisant la Grande Armée à la prise de Moscou, puis à la retraite de Russie, en octobre ; et retour en France en décembre ; Napoléon laisse 380 000 morts dans cette campagne. **1813** : 13 juillet, l'armée française évacue l'Espagne, puis Ferdinand VII est rétabli sur le trône d'Espagne ; le 8 octobre, les Anglais envahissent l'Aquitaine ; le 10 octobre, défaite française à Leipzig ; le 14 novembre, les Prussiens chassent les français d'Amsterdam ; **1814** : en janvier, les armées russes et autrichiennes franchissent les frontières de l'Est : Montbéliard, Haguenau, Dijon...

- **Les Traités** : **1807** : 7 juillet, Tilsit avec la Russie, puis 9 juillet avec la Prusse ; **1808** : 12 octobre, alliance franco-russe renouvelée à Erfurt ; **1810** : rupture de la paix de Tilsit avec la Russie. **1814** : le 30 mai, premier

traité de Paris : la France est ramenée à ses frontières de 1792, mais recouvre ses colonies, sauf l'île de France (île Maurice) ; **1815** : après les Cent-Jours de Napoléon, le 20 novembre, second traité de Paris : la France est occupée, soumise à une lourde compensation de guerre prévue pour trois ans ; son territoire est ramené aux frontières de 1790.

Napoléon et le pape : Pie VII et Napoléon s'affrontaient sur l'application de certaines dispositions du concordat. De plus, lorsque Napoléon décréta le Blocus continental (novembre 1806) contre l'Angleterre, le pape refusa de prendre parti ; comme mesure de rétorsion, le 2 février 1808, les troupes françaises occupent Rome ; Pie VII excommunie alors Napoléon, le 12 juin 1809. Il s'en suit le démembrement des Etats du pape et leur annexion à la France, le 17 mai 1809. Napoléon fait ensuite arrêter le pape : emprisonné à Savone (juillet 1809) puis transféré à Fontainebleau (1812-1814) Napoléon le libère le 10 janvier 1814 et lui restitue son pouvoir temporel.

La chute de l'Aigle

Les milieux socioéconomiques déchantent peu à peu, lorsque l'ordre apporté par le Consulat se transforme en restrictions sous l'Empire, sous l'effet des ponctions nécessitées par les besoins de la guerre, par le Blocus continental, par des trahisons ou désertions autour de l'empereur, et par quelques sévères défaites militaires. Le moment ne serait-il pas venu, au-delà même des cercles influents, de rechercher un nouvel « homme fort », restaurant l'ordre économique et social, et restaurant aussi, pourquoi pas, la monarchie ancienne ? En lui intégrant quelques apports de la période récente...

Le talon d'Achille - le point faible - de cet infatigable batailleur, fut très probablement l'excès même de ses guerres, avec leurs pillages, leurs destructions, leurs morts et blessés. Pour mettre fin à cette situation, il fallut l'invasion de la France en 1814, suite à plusieurs revers subis par Napoléon.

Aussitôt tombe la sanction de sa déchéance, venant du Sénat, le 3 avril 1814.

Le 3 mai 1814, Louis XVIII, accepte une « constitution libérale » et établit la **Première Restauration**. Il est le petit-fils de Louis XV, émigré de retour en son royaume.

Napoléon part pour l'île d'Elbe, dont le traité de Fontainebleau lui concédait le titre de « Roi ». Il laissait notamment, comme pertes à la société française, environ un million soldats tués, une économie affaiblie.

Il réservait encore une surprise à ses adversaires et même à ses amis. Ce fut son chant du cygne, les **Cent-Jours** de Napoléon, son retour au pouvoir : cent jours qui vont du départ de Louis XVIII, le 22 mars 1815, pour Lille puis Gand, sa défaite à Waterloo le 18 juin, l'invasion de Paris par les Prussiens le 30 juin, la dissolution des Chambres napoléoniennes le 8 juillet, suivie par l'élection de la « Chambre introuvable » en août, composée d'ultra-royalistes.

Les Bourbons sont de retour, c'est la **Seconde Restauration** qui durera jusqu'à la révolution de 1830.

**

Lamartine, tout comme Thiers, s'intéresse surtout aux aspects politiques, diplomatiques et militaires de Napoléon Bonaparte. De ce fait, bien d'autres aspects de l'empreinte napoléonienne qui continue à marquer la société française et ses institutions n'ont pas été mentionnées dans ce *Préambule* ;

S'il s'agissait d'aller plus loin, certains thèmes pourraient être approfondis, tels que : permanences et mutations dans la conception et la pratique de la République ; répercussions de cette période dans les colonies ; effets positifs ou négatifs des interventions organisant le « Grand Empire » européen de Napoléon Bonaparte, etc. Tel n'est pas le but premier de cet exposé.

Venons donc, maintenant, aux extraits que Lamartine puise dans le travail de Thiers, concernant Napoléon.

II - Choix d'extraits de Lamartine sur Napoléon vu par Thiers

« Ces observations préliminaires jetées en courant, lisons et admirons » (p.112)

Extrait -1 - Bonaparte au pouvoir :

« Usurpation à main armée de la force sur le droit »

18 brumaire (9 novembre 1799) puis création du Consulat

« L'histoire commence en 1799. M. Thiers, avec un bonheur qui pourrait s'appeler également une habileté, esquivait la question délicate et controversée du 18 brumaire, cette usurpation à main armée de la force sur le droit, de la violence militaire sur la légitimité nationale. Il suppose son héros absous par le succès, par le consentement tacite de la France, et par la gloire de son consulat et de son empire, pour étouffer le murmure de la conscience publique sous les acclamations de l'armée. M. Thiers se hâte de nous présenter l'attentat accompli et d'écraser d'un odieux mépris le gouvernement de la république modérée sous le Directoire.

« Effacez-vous, j'entre seul en scène ! »

M. Thiers, on le voit, applaudit lui-même de l'esprit et du cœur à cet heureux attentat du 18 brumaire. Nous comprenons ses motifs : M. Thiers est, dans tous ses écrits, dans tous ses discours, dans toute sa politique, un révolutionnaire nominal et un monarchiste très décidé. Le 18 brumaire devait donc lui plaire, car c'était de la dictature prélude de la monarchie. Nous ne nions pas la nécessité et la légitimité de la dictature dans certaines occurrences extrêmes de la vie des peuples en révolution, mais ici c'était de la dictature donnée pour son salut à une nation. C'était une armée arbitrairement personnifiée par un jeune guerrier tirant son sabre du fourreau et disant à la nation, bien ou mal constituée : Effacez-vous, j'entre seul en scène ! La Constitution, c'est moi ! Vous vous appelez le droit, je m'appelle l'audace ; le sabre jugera ! Mais c'est moi qui tiens le sabre ! » (p.113-114)

« Nous faisons donc un grand reproche moral et politique à M. Thiers d'avoir jeté au début de son histoire un voile d'amnistie et une pluie de lauriers sur la journée du 18 brumaire. Cette faute historique le poursuivra partout dans le cours de son récit. On a beau ensevelir la conscience dans un drapeau de victoire, elle n'est pas tuée, elle se réveille toujours à toutes les crises de l'existence du soldat qui lui a porté un coup d'épée ? » (p.117)

« Une nation et une révolution qui s'organisaient enfin d'un côté, un soldat et une contre-révolution de l'autre, telle était l'option pour la France, la veille de brumaire. M. Thiers se prononce pour le soldat, et il se déclare ami de la liberté ! Evidemment, il prend ici son parti, et il jette la révolution modérée, qui commençait ses sages résipiscences, aux pieds d'une réaction antilibérale et militaire, personnifiée dans un soldat. (...) Voilà, selon nous, le tort du 18 brumaire : il donnait à la France une réaction au lieu d'une modération, et un maître au lieu d'une constitution. » (p.119-121)

« La génération des hommes politiques de 1799 était détremée. Mirabeau, Vergniaud, Cazalès, les monarchistes, les Girondins, les terroristes étaient morts. Une nation n'a pas deux élites de caractères et de talents en dix ans. M. Thiers, selon nous, n'a pas assez remarqué cette circonstance. Bonaparte paraissait d'autant plus grand à cette époque qu'il n'avait à se mesurer avec personne. L'échafaud lui avait fait place. » (p.122)

Fondement du Consulat : Constitution de l'an VIII (19 décembre 1799). « Bonaparte jeta dans un moule improvisé la constitution de Sieyès, avec quelques éléments empruntés aux constitutions existantes, et il en sortit la constitution de l'an VIII. Un sénat, un corps législatif, un tribunal, un pouvoir exécutif des trois consuls, un conseil d'Etat, mais surtout un homme investi d'une force d'opinion irrésistible pour faire jouer le mécanisme et pour le déjouer s'il en était gêné dans son omnipotence, voilà toute la constitution de l'an VIII. Il faut reconnaître

qu'à ce moment, la France n'en voulait pas d'autre. Elle était dans une de ces périodes de lassitude qui suivent les grandes convulsions ; alors les nations ne s'inquiètent plus comment, mais par qui elles sont gouvernées.»
(p.125-126)

Extrait - 2 - Portrait de Talleyrand

Talleyrand (1754-1838) fait partie de ces personnages très controversés, mêlés à la vie politique de la Révolution Française puis du relais que Napoléon Bonaparte entend lui donner à partir du Directoire (1795-1799) et du Consulat (1799-1804) ; disgracié par Napoléon en 1809, il fait voter la déchéance de ce dernier (1814) et la proclamation de Louis XVIII comme roi ; il termine sa carrière publique sous Louis-Philippe I^{er}, comme ambassadeur à Londres (en 1830-1835)

Lamartine, donne son appréciation sur Talleyrand, après le portrait « vrai, sans être achevé » qu'en donne Thiers :
« M. de Talleyrand dépassait de toute la tête les hommes d'occasion dont le premier consul était entouré. Il voyait le siècle nouveau de toute la hauteur de l'ancien siècle ; c'était l'Assemblée constituante réapparaissant avec ses aristocraties d'esprit et ses traditions monarchiques dans les conseils d'un jeune dictateur. A côté d'un jeune homme qui connaissait la guerre, mais qui ignorait la diplomatie, M. de Talleyrand était plus fait pour inspirer que pour servir. La supériorité de ses vues politiques pour la balance et pour l'équilibre du monde aurait préparé l'Europe pour un siècle de paix. La philosophie politique de M.de Talleyrand était la philosophie de la paix. M. Thiers, par ses instincts et par son goût pour les armes, est plus enclin à la philosophie de la guerre. »
(p. 156-157)

Extrait - 3 -Le Concordat, signé le 15 juillet 1802 avec le Pape

Politique et religion

« Nous allons donc discuter en quelques mots avec nos lecteurs, ces deux chapitres de l'histoire de M. Thiers, afin de rétablir, autant qu'il est en nous, les vrais principes de la raison moderne en matière de culte et les vrais sentiments du cœur humain en fait de mort politique.» (p.178)

« La religion était évidemment une des choses à l'égard desquelles la Révolution avait dépassé toutes les bornes justes et raisonnables ; nulle part, il n'y avait autant à réparer.

Il y avait sous l'ancienne monarchie un clergé puissant, en possession d'une grande part du sol, ne supportant aucune des charges publiques, faisant seulement, quand il lui plaisait, des dons volontaires au trésor royal, constitué en pouvoir politique, et formant l'un des trois ordres qui, dans les états généraux, exprimait la volonté nationale. La Révolution avait emporté le clergé avec sa fortune, son influence et ses privilèges ; elle l'avait emporté avec la noblesse, les parlements et le trône lui-même. Un clergé propriétaire et constitué en pouvoir politique pouvait convenir dans la société du moyen âge, être utile alors à la civilisation ; mais il était inadmissible au dix-huitième siècle ; l'Assemblée constituante avait bien fait de mettre à sa place un clergé voué uniquement aux fonctions du culte, étranger aux délibérations de l'Etat, salarié au lieu d'être propriétaire ; mais c'était exiger beaucoup du Saint-Siège que de lui demander l'approbation de tels changements. Si l'on voulait réussir, il fallait s'en tenir là, et ne pas lui fournir un prétexte légitime de dire qu'on attaquait la religion elle-même dans ce qu'elle avait d'immuable et de sacré. » (p.180-181)

« Sous le Directoire la proscription avait cessé, les différents clergés professaient librement chacun leur foi, et, se faisant une libre concurrence par la persuasion dans l'esprit des populations chrétiennes, [ils] étaient également inviolables dans l'exercice purement spirituel de leur ministère. Il n'y avait plus, en un mot, ni persécution, ni

faveur, ni religion d'Etat : véritable condition de la liberté des âmes dans l'impartial et inévitable exercice de leur loi religieuse, indépendante de la loi politique ; situation sous laquelle nous voyons fleurir dans le vaste continent américain, comme en Irlande, en Orient, en Hollande, en Helvétie, la religion d'autant plus sainte qu'elle est moins humaine.(...)Si le premier Consul avait eu l'ombre de philosophie dans sa politique, c'était là le seul concordat qu'il y eut à faire entre Rome et lui. Ce concordat était en deux articles : comme puissance temporelle, je vous reconnais et je respecte votre souveraineté en tant que vos sujets eux-mêmes la reconnaissent ; comme puissance spirituelle, les catholiques français vous reconnaîtront d'eux-mêmes librement sans aucune intervention de l'Etat dans le domaine de la conscience. » (p.181- 182)

Lamartine discute la politique religieuse que Bonaparte négocie avec le pape au moyen du Concordat de 1801. Il doute que Bonaparte cherche par-là *« à flétrir l'impiété, ce parricide moral de l'humanité ; à faire respecter, honorer, vénérer sous toutes ses formes sincères les cultes libres qui sont les actes volontaires et spontanés de cette piété du cœur humain ; et qui, en rappelant sans cesse l'homme à sa source et à sa fin, sont sa filiation divine, sa noblesse entre les créatures, sa consolation, son espérance (...)*

Il estime plutôt *« qu'il s'agissait simplement pour le premier Consul de donner au peuple une religion d' Etat qu'il ne professait lui-même, ni d'esprit, ni de cœur ; de faire, au nom de cette religion d'Etat-toute politique à ses yeux et nullement religieuse- une alliance exclusive avec le souverain pontife de cette religion pour lui assurer les âmes de ses peuples, à la charge par le souverain pontife de lui assurer à lui-même leur obéissance au nom du Dieu dont il est le ministre (...) » (p.192-193)*

Lamartine conclut ses propos sur le Concordat par l'expression de sa propre pensée, en l'atténuant toutefois, par l'usage de la forme interrogative : *« Les vrais besoins du peuple qui venait d'accomplir la plus grande transformation des temps modernes, pour établir la liberté des consciences et l'égalité des croyances devant les lois et devant Dieu ; ces vrais besoins étaient-ils de reconstituer aussitôt après, au lieu de la religion volontaire, une religion d'Etat garantie par un souverain de la foi et par un souverain des armes, investie de privilèges dont chacun était une limite à la liberté des autres cultes ? » (p.195)*

Extrait - 4 - Bonaparte rétablit les piliers de la monarchie, ébranlés ou renversés par la Révolution commencée en 1789

Plus largement, au-delà du Concordat, Lamartine brosse les perspectives de restauration monarchique que Napoléon a déjà en tête à ce moment-là. Ce projet s'avèrera tout à fait réel quelques années plus tard, lorsqu'il réprimera les royalistes, en laissant croire que c'est pour favoriser les Jacobins, derniers vestiges de la Révolution française elle-même : *« En même temps que le premier Consul rétablissait la plus monarchiques des institutions humaines, le catholicisme, il préparait à la monarchie ses éléments naturels et traditionnels, une noblesse et une aristocratie militaire. Son rappel des émigrés était une préface à une cour ; son institution de l'ordre de la Légion d'honneur, sacrifice à la vanité qui fonde la vertu civique sur une distinction extérieure puérile en elle-même, comme un ruban sur un habit, préparait les âmes aux faveurs d'un souverain ; il prenait ainsi le privilège de décerner seul l'estime publique. » (p. 205)*

Morale de l'histoire : Lamartine récuse la faveur que montre Thiers pour l'homme de génie : *« M. Thiers, écrivain évidemment monarchique sous un costume révolutionnaire, s'élève franchement ici au-dessus des scrupules de la légalité et des timidités de conscience pour absoudre l'ambition du trône dans le premier Consul, et pour ne reconnaître d'autre légitimité du pouvoir que celle du génie. Nous ne le blâmons pas trop sévèrement de cette audace d'esprit que Machiavel, Bossuet, Mirabeau et Danton ont affichée avant lui : historiquement cette théorie tranche tout ; elle semble élever l'écrivain à la hauteur de la Providence, qui crée le droit des supériorités dans les hommes prédestinés aux grandes choses, et qui semble donner les masses subalternes en propriété à leurs élus ; mais, moralement, cette théorie contient tous les périls et tous les crimes ; car, si vous reconnaissez le*

génie pour droit et l'ambition heureuse pour titre, quel est l'homme orgueilleux qui ne se croira pas du génie, et quel est le scélérat qui ne se sentira pas l'ambition de tout oser et de tout prendre ? Le ciel a créé la vertu pour contenir ces audaces dans les limites du devoir, et les hommes ont inventé les lois pour contenir ces ambitions dans les prescriptions de la volonté générale. Mais ces discussions sont vaines quand il s'agit d'un homme qui avait accompli déjà au 18 brumaire le renversement de la Constitution ; il avait autant le droit de fonder une dynastie que celui de détruire une république. » (p. 207-209)

Extrait - 5 - L'Angleterre adversaire permanent

Le rôle clé de l'Angleterre, hostile à Napoléon, est montré par Thiers et repris par Lamartine de plusieurs manières. On se limitera, ci-dessous, à quelques exemples : la rivalité maritime et coloniale, toile de fond de la campagne d'Égypte ; le soutien en France aux opposants royalistes.

De 1793 à 1815, pas moins de sept coalitions sont formées par les empires ou états européens contre les prétentions conquérantes de Napoléon Bonaparte. L'Angleterre participe à toutes. Elle reste invincible. Le Blocus continental conçu par Napoléon, est pénalisant pour la plupart des nations, mais l'Angleterre le contourne.

Quels sont les autres fronts dressés contre les conquêtes napoléoniennes ?

L'Autriche-Hongrie manifeste une constance voisine de celle de l'Angleterre, ralentie, toutefois par quelques défaites...et par le mariage de Napoléon avec la Princesse Marie-Louise de Habsbourg en 1810 ; leur fils-l'Aiglon fut proclamé roi de Rome l'année suivante ;

La Prusse, est démembrée par le traité de Tilsit (1807).

Quant à l'empire russe, avec Alexandre Premier, tzar de 1801 à 1825, la tentative de Napoléon d'alliance avec lui contre l'axe russo-anglais après Tilsit, resta de brève durée.

Extrait - 6 - Campagne d'Égypte

Lamartine ne reprend pas l'histoire de la campagne d'Égypte (mars 1798-octobre 1799), estimant que sur ce sujet, Thiers donne à ses lecteurs parmi « les plus belles pages historiques qui aient été écrites en aucune langue. Thiers rachète ici, par une glorieuse justice rendue à Kléber, les partialités de son premier jugement. » (p.147)

En revanche, il en tire comme souvent, une leçon de stratégie, dans laquelle perce un sous-entendu hostile à la domination anglaise des mers : « Glissons sur la triste capitulation de l'armée d'Égypte, sans chef, sans secours, sans communications avec la mère patrie : leçon terrible, mais leçon perdue pour ces politiques d'aventures qui rêvent des colonies immortelles sans posséder les mers, seules routes et seules garanties de ces colonies. La force de la France est sur son territoire ; la disséminer c'est l'anéantir. L'Algérie le dira trop à nos neveux.» (p.151)

Le soutien anglais aux royalistes français ; les émigrés ; l'exécution du Duc d'Enghien, fusillé en mars 1804 ; de Cadoudal, guillotiné en juin 1804.

« Cependant l'Angleterre commence à trembler ; M. Pitt [1759-1806] sort de sa retraite au cri du péril public, et retrempe l'âme de son pays dans la sienne. Le ministre anglais qui tient dans sa main les brandons vivants de la guerre civile et des complots extrêmes dans le Vendéen Georges Cadoudal, dans Pichegru, et dans un certain nombre de jeunes émigrés impatients de remuer leur patrie, ne fût-ce avec la lame de leurs poignards, lance en France ces conjurés du désespoir. Ils ne se proposent pas l'assassinat, mais l'enlèvement à main armée et par surprise du premier Consul. On s'entendra ensuite sur le gouvernement qui doit lui succéder. Ils débarquent en France, entrent nuitamment dans Paris, y ourdissent leur trame, cherchent à y associer le général Moreau ; Moreau veut le pouvoir pour lui tout seul, Pichegru et Georges pour les Bourbons. (...) Georges, Pichegru,

Moreau, les Polignac sont arrêtés ; on cherche les preuves et les témoins de leur complot. Ce n'est pas assez pour rassurer le premier Consul, il veut porter la main plus loin ; le fils du prince de Condé, le duc d'Enghien, jeune prince de grande race militaire est de haute espérance se trouve à sa portée (...) Il le fait arrêter, conduire à Paris, juger par une commission, fusiller dans le fossé de Vincennes, les pieds sur sa tombe. » (p. 216-217).

Lamartine rapporte deux raisons invoquées par Napoléon et son entourage pour supprimer ce prétendant à la succession des Bourbons : dissuader d'autres prétendants au trône, et tout mouvement, dans ce sens, parmi les émigrés ; et, ajoute Lamartine, citant le conseiller d'Etat Miot, ami des proches de Napoléon : « Il fallait surtout », ajoute le conseiller Miot, confident de Joseph Bonaparte et admis à ce titre dans les demi-confidences de son frère, « il le fallait pour satisfaire et tranquilliser les restes des jacobins et les régicides membres du gouvernement de Napoléon : ils voulaient un gage irrévocable donné à la Révolution par l'homme auquel ils allaient décerner l'empire ». La colère fut sans doute pour quelque chose dans l'évènement de Vincennes, la politique y fut pour beaucoup plus ; c'est ce qui rend ce meurtre de sang-froid plus impardonnable à l'histoire. » (p.219).

Extrait - 7- Appréciation historique du rôle du Ministre Fox (Charles-James, 1749-1806),

chef du parti whig, partisan de la paix avec la France lorsqu'il se trouvait dans l'opposition à Pitt.

« M. Pitt, l'Annibal anglais, meurt au moment où il renoue les fils d'une coalition dans sa main ; M. Fox, déclamateur de la paix, lui succède pour déclamer la guerre. Le jugement de M. Thiers sur cet éloquent orateur d'opposition et sur ce faible ministre est de nouveau partial et faux comme un jugement populaire ; ce jugement ne sera pas celui de l'histoire. (...) Si M. Fox avait été un homme d'Etat, il aurait renouvelé la paix d'Amiens entre l'Angleterre et la France ; mais il n'osa pas professer comme ministre les principes pacifiques qu'il avait professés comme chef de parti. » (p.256)

« Cette faute de M. Fox ouvre à Napoléon la carrière libre sur le continent pour une ambition qui devient sans limite. Il rêve d'empire d'Occident. Il couronne son second frère Louis, roi de Hollande ; son beau-frère Murat reçoit le duché de Berg ; des principautés sont données à tous les princes et à toutes les princesses de sa famille ; ses généraux reçoivent des titres, des dotations, des souverainetés ; il partage les dépouilles d'Austerlitz entre sa cour, il rétrécit ou il élargit à son gré les Etats des princes allemands ; il crée la Confédération du Rhin, dont il se déclare le chef : grande pensée qui lui crée un parti français en Allemagne, et qui mine l'Autriche par les mains de ses propres feudataires. » (p.257)

Extrait - 8 - Thiers, historien des batailles

« Jusque-là, l'histoire de M. Thiers, quoique intéressante et sagement pensée, ne se distingue par aucune qualité de composition ou de style de tout ce qui a été écrit sur cette grande époque. Le véritable mérite transcendant de cet écrivain ne se révèle qu'au point où commencent les grandes affaires, les grandes négociations, les grandes guerres. Aucun historien ancien ou moderne n'a si bien exposé les affaires, si bien démêlé les négociations, si bien compris les campagnes. Au feu près, qui ne manque pas à son âme, mais qui manque un peu à son style, c'est l'historien des batailles. » (p.129)

Printemps 1800. Bonaparte prend la tête de l'armée, franchit le col du Grand Saint-Bernard et débouche en Italie. Bataille de Marengo, 14 juin 1800. Bonaparte et Desaix battent les Autrichiens près d'Alexandrie (Piémont), entraînant le retrait de l'armée autrichienne du Piémont et de la Lombardie.

« Le passage des Alpes par Bonaparte est beau, mais exagéré. On peut reprocher ici à Thiers le défaut de rapetisser les impressions. Ici, il les grandit à dessein très au-dessus des proportions vraies de l'évènement. On

croirait, à lire ce passage des Alpes par quarante mille hommes et par quelques pièces de canon, dans une saison favorable et sans ennemis pour disputer le chemin, que Bonaparte a frayé le premier la route aux trente conquérants qui, depuis Annibal, César, Charlemagne, ont franchi les Alpes avec des armées trois fois plus nombreuses, des machines de guerre, de la cavalerie, et même des éléphants. (...) Un passage des Alpes est devenu, comme le passage du Rhin, une des opérations les plus banales de la grande guerre. M. Thiers en a fait un prodige de conception et d'exécution, un véritable poème de stratégie.» (p.137-138)

Bataille d'Iéna 14 octobre 1806 ; en quelques jours l'armée de Napoléon bat les troupes prussiennes à Iéna et Auerstedt, puis le 27 octobre, il entre à Berlin ; la Prusse occupée est démembrée par le traité de Tilsit, juillet 1807

III - Pour aller plus loin.

Quelques questions sur l'histoire, les historiens et Napoléon, induites par les propos de Lamartine

Les propos de Lamartine qui précèdent, qu'ils traitent de l'histoire en général ou en particulier ; qu'ils traitent de Thiers ou de Napoléon, pouvaient sans doute prêter à controverses en son temps, ce qui est bien conforme au droit à la liberté de pensée, si âprement débattu à cette époque.

Qu'en serait-il aujourd'hui ? Dans cette partie de conclusion et de perspective, on se contentera, à titre d'exemples- et pour poursuivre- de retenir *deux thèmes* susceptibles d'aider à mieux comprendre les fondements, les méthodes et les enjeux de l'histoire chez Lamartine.

Premier thème, clé de voûte de sa pensée : l'histoire n'est qu'une manifestation de la volonté de Dieu (tout comme la Poésie). C'est Dieu qui l'orchestre, qui en donne le sens et l'enjeu : l'humanité, par le moyen de l'histoire (la « grande histoire »), doit se pénétrer de la « moralité » (synonyme de « justice » pour Lamartine).

Second thème : Lamartine, historien modèle? Dans les qualités qu'il attribue au « bon historien », il trace un tableau de type autobiographique. Lui est-il possible de se poser ainsi en modèle ? Est-ce plutôt une force ou une faiblesse ?

NB : ces deux thèmes prolongent et précisent, maintenant, les considérations générales de Lamartine sur l'histoire et les historiens (plus haut, p.4)

Premier thème : Sens et rôle de l'histoire pour Lamartine

La distinction qu'il introduit entre deux types, ou plutôt, deux « niveaux » de l'histoire, porte sur :

« *L'histoire technique* » et « *la grande histoire* »

Comment comprendre, expliquer, traduire ou interpréter cette distinction, cette opposition? Quel est l'enjeu de la grande Histoire ?

Lamartine part d'une conception basée, apparemment, sur un constat de « bon sens » qui correspond à « l'histoire technique » : pour certains historiens ou observateurs, l'histoire serait une collecte, une description de « faits » et d'« objets ». Rien d'autre.

- L'histoire technique

En cela, écrit-il, « l'histoire technique montre seulement les objets ; la grande histoire les montre, les vivifie et les caractérise. Toutes les histoires techniques de l'univers ne donneront pas un atome de moralité à l'espèce humaine. » (p.106-108).

« L'histoire technique est incontestablement le penchant de M. Thiers ; nul ne l'écrivit jamais aussi lumineuse que lui. » (p 105) « Ce genre d'histoire a son mérite quand il ne s'agit pour l'historien que de bien regarder et de bien faire voir les faits ; mais regarder ce n'est ni sentir, ni juger. » (p.106-108)

D'après le cas de Thiers, examiné par Lamartine, on croit comprendre que l'historien seul ne fait pas l'histoire. Son intelligence ne suffit pas.

« Les faits ne sont que des faits, c'est-à-dire des brutalités de la fortune, de la force et du hasard. Le sens des faits est dans la moralité historique de l'écrivain (p88)

« En un mot (...), l'homme est dans cette histoire, **Dieu n'y est pas**. L'histoire de M. Thiers est un paysage sans ciel. » (p 81- 82)

- La grande histoire

Que manque-t-il, selon Lamartine pour définir la « grande histoire » ? Traduisons : il manque le sens et la signification donnée par l'historien aux « objets » et « faits » analysés, autrement dit, il manque la « moralité », (la vertu de l'histoire, ses enseignements), conformes à un ordre social donné.

Les agents et les garants terrestres de cette « moralité » sont les historiens, et par extension, les guides spirituels de l'humanité.

« L'histoire, c'est enfin toute la moralité de l'espèce humaine ; car nulle part les vertus et les crimes, vertus et crimes à longue échéance en politique, ne reçoivent une plus lente, mais une plus infaillible rétribution que dans l'histoire. » (p.84-85)

Bref, l'enjeu de la « grande histoire » ne serait-il pas d'inculquer aux individus et à l'humanité les règles morales qu'il convient de respecter pour maintenir la cohésion de la société et entretenir sa mémoire ? « Effacez l'histoire, toutes les théories de l'humanité seront neuves ; aucune n'aura été éprouvée par l'épreuve du feu, qui en est l'application ; il faudra recommencer à chaque génération ce travail immense et long de l'expérience des siècles qui nous a dotés de tout ce que nous savons sur nous-mêmes. C'est aussi toute la politique, car la politique n'est que le résumé expérimental de l'histoire » (p.84-85)

Et, qui est le maître et le garant ultime de cette « moralité », si ce n'est Dieu, absent du Ciel de Thiers, par excès « d'intelligence » ?

Absent aussi du Ciel de Napoléon : reportons- nous au but que ce dernier assigne au concordat avec le pape en fixant le rôle du clergé et de son maître romain, traduction terrestre de la toute-puissance de Dieu.

Second thème : Lamartine, historien modèle ?

Chez Lamartine, l'examen de la conception de l'histoire et des exemples qu'il donne de sa pratique, laisse à voir qu'elle est, pour une bonne part, centrée sur sa propre pratique : elle risque ainsi de passer pour autobiographique et, de ce fait, de s'exonérer de l'indépendance et de l'universalité qu'il prône, simultanément pour le *bon* historien...

A l'appui de cette affirmation, résumons donc les qualités que doit réunir un tel historien, qualités qui pourraient toutes commencer par sa propre expression : « être rompu à... ». D'où, être rompu, tour à tour : aux responsabilités de l'écrivain, à la connaissance des hommes, à l'initiation aux arcanes de la politique, à la pratique des tribunes, à l'étude des partis politiques, à la guerre, aux rôles de l'homme d'Etat et du diplomate. Enfin, « il

doit être philosophe, ou tout au moins honnête homme, car toute histoire digne de ce nom doit être un cours de morale en action. » (p. 88)

« Un homme rompu aux affaires. »

De telles « qualités » ne mettent pas en cause la véritable expérience des milieux auxquels se réfèrent les historiens, ainsi que lui-même, dans ses écrits. Mais, s'avérant très centrées sur sa propre expérience, elles posent la question de leur transmission. Donnons deux exemples qui attestent bien de son expérience :

- son expérience professionnelle du monde des diplomates et de la pratique de la diplomatie, forgée lors de ses missions en Italie dans les années 1820 ; sa propre expérience personnelle, renforcée, en parallèle, à l'occasion de ses deux voyages en Orient : il fut reçu à l'égal d'un personnage officiel (Voyage de 1832-1833 en Méditerranée orientale, en Syrie et au Liban, avec un retour par les Balkans; puis son voyage de 1850 à Constantinople et aux environs ; il fut même reçu en audience par le Sultan, qui lui concédait un vaste domaine agricole à mettre en valeur, non loin de Smyrne.

- son expérience d'élu de la nation, comme député, puis comme inspirateur de la proclamation de la République en 1848, membre influent du Gouvernement provisoire dont il fut ministre des Affaires étrangères, candidat à l'élection présidentielle. Il fut, en effet, véritablement « rompu » aux affaires de toutes natures au sommet de l'Etat, dans les assemblées délibératives, en France et hors de ses frontières, ainsi que sur le terrain social. Il remit son mandat de représentant de la nation - élu le 8 juillet 1849 (cf. Note, p 20)- ainsi que celui de conseiller général de Saône-et-Loire, à l'arrivée de Louis-Napoléon Bonaparte au sommet de l'exécutif, par le coup d'état du 2 décembre 1851.

Lamartine ne manque donc par d'expériences, ni de réflexions pour se compter parmi les historiens. Mais ne risque-t-il pas de perdre ce crédit en assignant à l'historien la mission de relayer une volonté divine de « moralité », dont il est profondément convaincu ?

Et Napoléon ?

Quelques lignes, enfin, sur les réserves constantes de Lamartine

à l'égard de Napoléon et du Premier Empire

Lamartine, fils d'officier de la garde personnelle de Louis XVI a été élevé dans le respect de la monarchie, et dans celui de l'ordre. Il a refusé le coup de force de Bonaparte commencé au 18 brumaire, consistant à établir, par étapes, une nouvelle monarchie, sur les ruines de la légitime, ajoutant à cette trahison dynastique, l'audace de se faire sacrer Empereur. Napoléon était donc bien pour Lamartine, comme pour ses parents, comme pour les Emigrés, l'Usurpateur. Il n'a pas changé d'avis à ce sujet, qualifiant ce nouveau régime de militaire, autoritaire et tyrannique.

Il s'est accommodé en 1815, de la restauration de la monarchie, qui s'était tempérée, en se préparant au retour, de l'acceptation d'une formule constitutionnelle, la *Charte* de Louis XVIII. C'est au service de ce régime tout compte fait, relativement modéré, comparé à l'Empire battu et à la France occupée, que Lamartine entreprendra son expérience de la diplomatie.

Cependant, des doutes à l'égard du *bienfondé social* de cette formule de monarchie se font jour chez lui, après la brève révolution de juillet 1830, effondrement de ce régime. Louis-Philippe, « roi des Français », fondant la Monarchie de juillet, succède alors à Charles X. Lamartine, député, s'en éloigne dans les années 1842-43.

Il sera parmi les premiers à oser alors, prononcer le mot de République. Son *Histoire des Girondins*, publiée en 1847, est devenue *aposteriori* comme un jalon qui le conduit, en 1848, à proclamer la République ; et son refus absolu de toute monarchie, de type bourbonien ou napoléonien.

Il a bien été constant sur ce refus : car, le coup d'état du 2 décembre 1851, de Louis-Napoléon Bonaparte, ne renouvelait-il pas quelque peu, celui d'un certain Napoléon Bonaparte, du 18 brumaire 1799 qu'il avait si vivement fustigé ? Le neveu ne s'inspirerait-il pas directement de l'oncle ?

Comment Lamartine, aurait-il pu, dès les années 1850, après son retrait quelque peu amer de la vie politique, effectuer un « examen critique » du travail d'Adolphe Thiers, avec moins de sévérité, et quelques éloges pour l'historien ; mais une sévérité implacable pour Napoléon lui-même ?

Conclusion de Lamartine sur Napoléon

« Napoléon : cet homme est grand comme le monde, mais enfin, ce n'est qu'un homme ; il ne doit pas nous cacher le monde. Cet égoïsme au fond qui semble tout remplir est un grand vide, car c'est le vide de tout droit et de toute vertu dans les choses humaines. Ce vide on l'éprouve en fermant ce beau livre ; on est ébloui, on n'est pas éclairé intérieurement de cette saine lumière qui satisfait la conscience. Après tant d'événements, après tant de bruit, après tant de mouvement, après tant de génie, après tant de cadavres et tant de ce que l'écrivain appelle gloire, on se demande : l'humanité a-t-elle grandi ? Non, elle paraît plus petite ; mais un homme paraît plus vaste ! Triste grandeur ! Qu'est-ce qu'un homme qui a rapetissé l'humanité tout en immolant des millions d'hommes à sa seule personnalité ? Selon M. Thiers, c'est un grand homme ; selon nous c'est une grande figure, puisqu'il n'a rien grandi que lui-même. » (p. 335-336)

« Nous ne reprochons pas à M. Thiers d'aimer Napoléon, mais de l'aimer aux dépens de la vérité, de la moralité, de la liberté et de la justice. » (p.112)

Notes :

*page 2. *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Edition complète en 22 volumes. Paulin et Lheureux & Cie, et Jouve & Cie, Paris, 1845-1864, 13,5x22cm pour les 21 premiers volumes et 28x36 pour le dernier.

*page 18. Dernier mandat de député de Lamartine : élu dans le département du Loiret, à Gien, le 8 juillet 1849 ; démissionne le 2 décembre 1851. Groupe Centre-gauche.

NB : son premier mandat remonte au 7 janvier 1833, député du Nord (Bergues), deux mandats consécutifs, jusqu'au 3 octobre 1837. Groupe opposition légitimiste. Ensuite il a été le plus souvent député de Mâcon.

(Mise à jour 27 octobre 2016)

